



Acte 2 de l'École inclusive : vote majoritaire CONTRE le démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux

Montreuil, le 4 avril 2024

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 avril, le ministère a présenté un projet de décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui signeraient une convention-cadre au niveau départemental. Concrètement, les personnels des ESMS seraient chargés de coacher les enseignants ou de prendre en charge des élèves notifiés au sein des établissements scolaires.

Rappelons que 23 000 élèves sont en attente d'une place d'un établissement spécialisé, et que le coût de la scolarité dans un ESMS est 5 fois plus cher qu'une scolarité ordinaire.

Alors que le manque de personnels dans ces établissements est criant, on peut d'ores et déjà prévoir une déperdition des moyens puisque les personnels des ESMS devront se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, la prise en charge dans ces établissements par un personnel pluridisciplinaire (éducateur, infirmier, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute...) ne peut pas toujours avoir lieu au sein des écoles, et doit parfois avoir lieu en urgence.

Les Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) seront au centre des évolutions des modalités de mise en œuvre du dispositif puisqu'il ne sera plus nécessaire de passer par la CDAPH, ce qui va, de fait, multiplier les ESS. Et tout cela sans décharge supplémentaire pour les directeurs d'écoles, sans postes supplémentaires pour assurer le remplacement des enseignants qui y participeront.

Pour la FNEC FP-FO, ce décret n'a rien à voir avec la mise en œuvre d'une politique d'inclusion qui répondrait aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap. La pédagogie ne peut se substituer aux soins.

FO, FSU, CGT, et la FCPE ont voté contre ce projet de décret

Ce vote majoritaire est à mettre en lien avec l'immense colère des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique, avec la souffrance des personnels et des familles sans solution pour leur enfant. Depuis des années, ils disent : « Ça suffit ! Assez des économies sur le dos des élèves les plus fragiles ! » C'est ce qu'ils ont dit par milliers dans les grèves et les manifestations comme le 25 janvier sous les fenêtres de la ministre. C'est ce qu'ils disent dans les réunions syndicales et les stages sur l'inclusion organisés par FO, dans les motions d'écoles, dans les prises de position...

C'est une bataille que nous allons amplifier.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles, à participer aux réunions syndicales, à prendre position pour le retrait de ce texte et établir les revendications. Elle les appelle à se saisir de la mobilisation en cours contre « le choc des savoirs » pour mettre en débat les moyens de faire reculer ce gouvernement, à discuter de la grève pour gagner.